

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 12 septembre 2022, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Benoît Couture	Gilles Gauvreau
Rémi Beauchesne	

Est absent : le conseiller Dominic Lapointe

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord siège en séance ordinaire, ce 12 septembre, en présentiel, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 21 décembre 2021.

Également dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, la présente séance du conseil est tenue avec la présence du public. Considérant que la présente séance est présentée devant public, celle-ci ne fera pas l'objet d'un enregistrement audio.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2022-09-168

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : **GAÉTAN FORTIER**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Remise des Bourses (2) du Programme Trio étudiant Desjardins pour l'Emploi
4. Adoption du procès-verbal du 15 août 2022
5. Présentation des comptes
6. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Demande de paiement
7. Appui au projet de la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs dans le cadre du programme PAFIJ
8. Remplacement du chauffage à l'huile au garage municipal
9. Correspondance
 - a) Réception d'une correspondance d'Hydro-Qc et rencontre le 20 septembre pour présentation d'un plan d'action et analyse de la qualité du service;
 - b) Réception d'une correspondance de Sogetel concernant le déploiement de son réseau de fibre optique et précisions sur la solution alternative Starlink;
10. Période de questions
11. Clôture de séance

Remise des Bourses du Programme Trio Desjardins pour l'emploi

Afin de souligner leur implication au cours de l'été 2022, M. Patrick Duchaine (en remplacement de Mme Élise Hamel, responsable des loisirs et de la vie communautaire qui ne pouvait être présente lors de la remise des bourses), procède à la remise des Bourses de 600\$ à Madalyne Raymond et Yoan Couture dans le cadre du Programme Trio Desjardins pour l'Emploi, programme mis en place par le Carrefour Jeunesse Emploi – Comtés Richmond-Drummond-Bois-Francs. Ce programme permet aux jeunes de vivre une initiation à l'emploi par une implication de 80 heures durant l'été (aide aux animateurs du camp de jour).

2022-09-169

Approbation du procès-verbal du 15 août 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 15 août 2022 soit accepté, tel que rédigé.

2022-09-170 **Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 163,747.01\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2022-09-171 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale PPA-CE) – Demande de paiement pour le dossier #00032065-1-39010(17)-20220511-010**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord approuve les dépenses d'un montant de 57,341.36\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais

inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2022-09-172 Appui au projet de la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs dans le cadre du programme PAFIJ

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord appui la Maison des Jeunes des Hauts-Reliefs pour son projet «**Rénovados Hauts-Reliefs**», projet déposé dans le cadre du Programme d'Aide Financière aux Infrastructures Jeunesse (PAFIJ) du Secrétariat à la jeunesse du Québec pour 2023-2024 et visant la rénovation/réfection de la fondation du bâtiment ainsi que le réaménagement du terrain.

2022-09-173 Remplacement du chauffage à l'huile au garage municipal

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte la soumission reçue de l'entreprise Plomberie Chauffage JNF au montant de 2,900\$ plus taxes (excluant le coût de l'électricien) pour le remplacement de la fournaise à l'huile par une fournaise SUP-20 électrique au garage municipal.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

1. Réception d'une correspondance de suivi de la part d'Hydro-Qc et rencontre prévue le 20 septembre pour présentation d'un plan d'action et analyse de la qualité du service;
2. Réception d'une correspondance de Sogetel concernant le déploiement de son réseau de fibre optique et précisions sur la solution alternative Starlink.

Période de questions :

Puisque le public est de nouveau admis aux séances du conseil, ceux-ci sont invités à se présenter directement aux séances.

Questions du public assistant à la séance

- Discussion avec les personnes présentes dans la salle sur les nombreuses pannes d'Hydro-Qc et questionnement sur les circonstances, les raisons « douteuses », la désuétude du réseau et l'emplacement des équipements. M. Marcotte mentionne qu'une rencontre avec Hydro-Qc est prévue le 20 septembre prochain et que ces sujets seront à l'ordre du jour de cette rencontre;
- Question sur les réparations des fissures effectuées dernièrement à savoir pourquoi les « grosses fissures » ne sont pas réparées? Il est alors mentionné

que l'entrepreneur effectue seulement la réparation des fissures qui ne sont pas trop grandes puisque la réparation est inefficace dans de telles circonstances;

- Un comité de citoyens s'adresse aux élus concernant la fermeture et la vente de l'ancien gymnase à l'automne 2020 et du désir du comité de « ramener » un gymnase à Ham-Nord. Les élus comprennent très bien la situation vécue par le comité et ils expliquent les circonstances ayant mené à la décision de mettre fin au projet de l'ancien gymnase (explication de la résolution #2020-10-148). Il est aussi mentionné qu'au niveau de la municipalité, il n'est pas dans les plans de remettre un gymnase en fonction. Il est toutefois mentionné au comité la possibilité pour eux de mettre en place un « gymnase communautaire » qui serait géré et administré par la communauté. Il est demandé s'il y a un local municipal de disponible et les différentes options seront regardées par le comité.
- Ce même comité de citoyens s'informe aussi au niveau de l'utilisation des locaux municipaux pour la tenue de cours de conditionnement physique. Les élus mentionnent que la municipalité est toujours ouverte à accompagner ce genre d'initiative permettant à la population d'avoir accès à des cours à proximité.

Autres questions :

Pour les résidents ne pouvant y assister, ils sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à info@ham-nord.ca, par la poste ou en déposant leur demande écrite directement au bureau municipal pour remettre leur question écrite.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 20h45.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.